

**Frais d'inscription sessionnels
en vigueur pour l'année scolaire 2024-2025
Baccalauréat international – Diplôme**

Pour vous inscrire au Cégep Garneau, vous devez obligatoirement acquitter certains droits servant à couvrir les frais liés à votre inscription elle-même, à l'organisation de certains services aux étudiants et à certaines activités, de même que la cotisation à l'Association étudiante. Votre inscription est conditionnelle au paiement de ces frais.

STATUT D'ÉTUDES À TEMPS PLEIN	
Frais obligatoires exigés par le Cégep	
Droits d'inscription temps plein	20,00 \$
Droits afférents aux services complémentaires à l'enseignement	25,00 \$
Droits relatifs à des services complémentaires offerts à l'étudiant	134,40 \$
Frais technologiques	10,00 \$
Droits relatifs au Baccalauréat international (diplôme)	422,00 \$
Total	611,40 \$
Autres frais obligatoires destinés à d'autres organismes	
<i>(Le Cégep agit ici à titre de percepteur de la cotisation.)</i>	
Cotisation à l'Association étudiante ⁽¹⁾	17,50 \$
Fonds de développement durable (incluant une contribution à la passe de session)	13,55 \$
Total	31,05 \$
Frais facultatifs	
<i>(Ces frais doivent être payés au moment de l'inscription, mais il est possible d'en demander le remboursement par la suite auprès de chaque entité selon leurs modalités.)</i>	
Cotisation annuelle à l'Association des parents des étudiants du Cégep Garneau ⁽²⁾	5,00 \$
Carte de membre de COOPSCO F.-X.-Garneau ⁽³⁾	20,00 \$
Asso. Étudiants : Contribution volontaire à la Fondation	10,00 \$
Asso. Parents des étudiants : Contribution volontaire à la Fondation	5,00 \$
Total	40,00 \$
Total des frais à payer par session	682,45 \$

(1) Ces cotisations sont fixées par l'Association étudiante du Cégep Garneau conformément aux dispositions de la *Loi sur l'accréditation et le financement des associations étudiantes*.

(2) Cette cotisation assure le fonctionnement de l'Association des parents des étudiants du Cégep Garneau et lui permet d'exercer son mandat.

(3) Si vous êtes déjà membre de COOPSCO F.-X.-Garneau, vous n'avez pas à payer ce montant puisque la carte est valide à vie.